



# Télétravail chez LCL

## La négociation tant attendue arrive enfin !!!

Villejuif, le 29 septembre 2021

LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

### Des points essentiels pour la CFDT...

Les années 2020 et 2021 ont vu la mise en œuvre « contrainte » du travail à distance chez LCL. Ce mode de travail étant devenu incontournable dans la société d'aujourd'hui, les attentes des salariés en la matière sont devenues très fortes.

Avant l'été, le Groupe CASA a lancé les négociations sur le thème du télétravail. Certains de nos confrères et filiales ont d'ailleurs déjà mis en place de nouveaux accords innovants et volontaristes.

Aussi, dès le 8 octobre, La CFDT LCL, forte de ces éléments et des retours des salariés, va entrer dans le cycle des négociations avec pour objectif l'écriture d'un nouvel accord télétravail à la hauteur des enjeux actuels et des attentes des salariés de l'entreprise.

### Pour la CFDT, il est primordial et nécessaire que :

- **Le télétravail soit, sur la base du volontariat, ACCESSIBLE À TOUS**, y compris les salariés du réseau : les outils déployés par LCL le permettent et la preuve que cela fonctionne en a été faite pendant de longs mois,
- **Le pouvoir d'achat des salariés soit maintenu** avec :
  - une indemnité spécifique pour compenser le coût du travail à domicile,
  - le maintien du ticket restaurant pour les uns et une indemnité de repas pour les autres,
  - une enveloppe de 180€ telle que proposée par le Groupe, destinée à l'achat de matériel adapté au télétravail (écran, clavier, fauteuil ou autre...),
- **L'organisation du télétravail puisse être suffisamment souple** pour répondre aux exigences de l'activité professionnelle, aux aléas du quotidien, (mouvements sociaux, épidémie, cas de force majeure, etc.), que le quota de jours alloués soit suffisamment important (en tous les cas, plus important que dans l'actuel accord) et qu'un chapitre soit consacré aux situations personnelles particulières (handicap, proche aidant, femmes enceintes...).

#### LA CFDT NÉGOCIE POUR VOUS



En mettant notamment en avant ces différents éléments, la CFDT œuvrera pour que les salariés volontaires travaillent dans des conditions les plus efficaces et que LCL apparaisse comme un employeur engagé dans une réelle démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail et acteur de sa RSE\*.

**Car, le télétravail c'est moins de temps de transport, moins de stress et de fatigue, plus d'autonomie et de productivité pour les salariés, mais c'est aussi pour les futurs embauchés, une image attrayante et engagée d'un employeur qui se veut 100% digital.**

La première réunion de négociation permettra donc à la CFDT d'exposer son point de vue et donnera le « la » de ses interventions. **Ces 3 revendications forment le socle sur lequel doit se construire un nouvel accord.**

Nous espérons que la Direction aura l'oreille musicale et que ses propositions seront à la hauteur des attentes de ses 17000 salariés, dans l'intérêt conjoint de l'entreprise et des collègues.

RSE\* : Responsabilité Sociétale des Entreprises.



DÉLÉGATION NATIONALE CFDT LCL - Immeuble Garonne - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : [cfdt\\_delegation-nationale@lcl.fr](mailto:cfdt_delegation-nationale@lcl.fr) Site : [cfdt-lcl.org](http://cfdt-lcl.org)  
Mail : [cfdt.lcl.dn@gmail.com](mailto:cfdt.lcl.dn@gmail.com)